VILLE D'HENDAYE

HENDAIAKO HERRIKO ETXEA

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 23 Octobre 2017 à 18 h 30

Réf. SP.IG - 559.2017

L'An Deux Mille Dix Sept, le lundi vingt-trois Octobre à 18 h 30 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de M. Kotte ECENARRO, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. ECENARRO (Maire) - Mme KEHRIG-COTTENÇON, M. TRANCHE, Mme BUTORI, M. IRAZUSTA, M. ELIZALDE, Mme CAZALIS, Mme POLA-LAKE, M. ARRUABARRENA (Adjoints) - Mme LEGARDINIER, Mme CAMACHO-SATHICQ, M. DAUBAS, Mme ANSAULT-LECUONA, M. DURANDEAU, Mme VESGA-SORONDO, M. GIANSANTI, Mme HARAMBOURE, M. DIAS, Mme MOUNIOS ADURRIAGA, M. BOURROUILH-PAREGE, Mme CAUBET-LECUONA, M. FRUCHART (à partir de la délibération n° 110.2017), Mme VARELA, Mme CEZA, Mme IRASSART-ESTOMBA, M. BERRA, Mme DUHART-ETCHENAUSIA, M. POUYFAUCON, Mme ZUBIETA, M. BALANZATEGUI, M. DESTRUHAUT
ÉTAIENT EXCUSÉS : M. CAMBLONG qui donne procuration à M. ELIZALDE, M. TENA qui donne procuration à Mme KEHRIG-COTTENÇON
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Christelle CAZALIS

Le quorum de l'assemblée étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

M. LE MAIRE : Sur l'ordre du jour de cette séance, nous retirons la délibération n° 112.2017 qui portait sur la prise de compétence "création et gestion de sites de valorisation et de stockage de déchets inertes d'activités du bâtiment et des travaux publics" pour la simple raison que nous sommes en attente d'informations complémentaires de Dominique CARRERE (Directeur du syndicat BIL TA GARBI), entre autres, et de ses échanges avec la Préfecture.

Comme convenu, nous faisons passer la pétition qui nous avait été transmise par le Biltzar des Communes du Pays-Basque, qui concerne le processus de paix au Pays-Basque, pétition qui a déjà été votée par la Communauté d'Agglomération Pays-Basque le 23 septembre 2017, à laquelle je vous invite à vous associer.

I - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 septembre 2017

M. le Maire fait procéder à la lecture du procès-verbal de la réunion du 19 septembre 2017 par Mme CAZALIS, désignée en qualité de secrétaire de séance. Ce document est soumis à l'approbation de l'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

II - DÉLIBÉRATIONS

SUR RAPPORTS DE M. Kotte ECENARRO, Maire

107.2017 - DÉCISION DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- En application des dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions suivantes prises en vertu des délégations accordées par délibérations du Conseil Municipal des 28 avril 2014 et 7 janvier 2015 :

BP 60150 • 64701 HENDAYE *HENDAIA* Cedex • Tél. : 05 59 48 23 23 • Fax : 05 59 48 23 24
http://www.hendaye.com • mairiehendaye@hendaye.com

070.2017	Fourniture et service opérateur Télécoms et des prestations concourant à la bonne exécution de ses fournitures - Marché de service passé avec la société ORANGE	/
071.2017	Transformation du logement de fonction du Fronton Daniel UGARTE en local associatif - Lot 3 : plâtrerie - faux plafond - Avenant n° 1 - Marché de travaux passé avec la Société DE CAMPOS Pablo	190,00 € H.T. *Marché de base initial : 4 861,66 € H.T.* *Montant total du marché après travaux : 5 051,66 € H.T.*
072.2017	Transformation du logement de fonction du Fronton Daniel UGARTE en local associatif - Lot 5 : carrelage - faïence - avenant n° 1 - Marché de travaux passé avec la Société DE CAMPOS Pablo	758,00 € H.T. *Marché de base initial : 6 844,90 € H.T.* *Montant total du marché après travaux : 7 602,90 € H.T.*
073.2017	Transformation du logement de fonction du Fronton Daniel UGARTE en local associatif - Lot 6 : plomberie - chauffage - VMC - Avenant n° 1 - Marché de travaux passé avec la Société EIFFAGE ÉNERGIE THERMIE SUD OUEST	717,16 € H.T. *Marché de base initial : 4 998,95 € H.T.* *Montant total du marché après travaux : 5 716,11 € H.T.*
074.2017	Transformation du logement de fonction du Fronton Daniel UGARTE en local associatif - Lot 7 : électricité - Avenant n° 1 - Marché de travaux passé avec la SARL LEMAIRE	691,00 € H.T. *Marché de base initial : 6 268,60 € H.T.* *Montant total du marché après travaux : 6 959,60 € H.T.*
075.2017	Transformation du logement de fonction du Fronton Daniel UGARTE en local associatif - Lot 4 : menuiserie bois - avenant n° 1 - Marché de travaux passé avec la SARL JOSEPH ETCHEVERRY ET FILS	330,00 € H.T. *Marché de base initial : 1 757,00 € H.T.* *Montant total du marché après travaux : 2 087,00 € H.T.*

MARCHÉS PASSÉS SUR DÉLÉGATION ARTICLE L2122-22 DU CGCT

(Fournitures et Services < à 209 000 € et Travaux < à 1 000 000 € HT)

IDENTIFICATION	DÉSIGNATION DU LOT CONCERNÉ	TITULAIRE	MONTANT € H.T.	DATE NOTIFICATION
Fourniture et service opérateur Télécoms et des prestations concourant à la bonne exécution de ses fournitures	LOT UNIQUE	ORANGE	/ Marché à bons de commande	11/09/2017

Transformation du logement de fonction du Fronton Daniel UGARTE en local associatif - Avenants	LOT 3 : PLÂTRERIE - FAUX PLAFOND	DE CAMPOS PABLO	190,00 € H.T.	04/09/2017
	LOT 5 : CARRELAGE - FAÏENCE	DE CAMPOS PABLO	758,00 € H.T.	04/09/2017
	LOT 6 : PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VMC	EIFFAGE ÉNERGIE THERMIE SUD OUEST	717,16 € H.T.	04/09/2017
	LOT 7 : ÉLECTRICITÉ	SARL LEMAIRE	691,00 € H.T.	04/09/2017
	LOT 4 : MENUISERIE BOIS	SARL JOSEPH ETCHEVERRY ET FILS	330,00 € H.T.	04/09/2017
École Primaire Ville Vérification initiale des installations électriques	LOT UNIQUE	DEKRA INDUSTRIAL SAS	840,00 € H.T.	20/09/2017
Réhabilitation des extérieurs de l'École Maternelle Plage	LOT UNIQUE	EUROVIA AQUITAINE	18 590,80 € H.T.	09/10/2017

Le conseil municipal prend acte de la situation. Pas de vote.

108.2017 - INDEMNISATION DES GARDES PÊCHE

Il est décidé d'allouer une subvention de 200 € au titre de l'année 2017 à l'association des Pêcheurs de la Bidassoa dont deux gardes pêche contrôlent la mise en application de la réglementation.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

SUR RAPPORT DE M. Frédéric TRANCHE

109.2017 - HENDAYE TOURISME ET COMMERCE - DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

Les élus décident de déléguer à l'EPIC HENDAYE TOURISME ET COMMERCE les compétences en matière de tourisme, de commerce et de gestion du château observatoire d'Abbadia et ce, pour une durée de 5 années à compter du 1er janvier 2018.

M. BERRA : Bonsoir, nous avons déjà eu l'occasion de s'exprimer sur le sujet mais cette délibération nous en donne à nouveau l'occasion. Nous avons tous ici voté la création de l'Agglomération Pays-Basque, à l'unanimité, et on s'en est même félicité, et dans la structuration de l'Agglomération Pays-Basque, il y a la création et la volonté de mener à bien une politique touristique à l'échelle de notre agglomération et, pour cela, de créer un office communautaire Pays-Basque.

Effectivement, il y a 5 communes qui n'adhèrent pas à ce projet, et notamment HENDAYE. Nous le regrettons, une fois de plus. Nous estimons qu'HENDAYE aurait tout à gagner à entrer dans ce dispositif proposé par l'Agglomération Pays-Basque, raison pour laquelle nous voterons contre cette délibération. Merci.

M. LE MAIRE : Effectivement M. BERRA, vous êtes constants dans vos affirmations. C'est vrai qu'aujourd'hui certaines villes comme BIARRITZ, ANGLET, CAMBO ont fait comme HENDAYE. Parmi celles qui ont décidé de confier leurs offices de tourisme à l'Agglomération Pays-Basque, certaines essaient aujourd'hui d'en sortir. C'est le cas de ST JEAN DE LUZ et URRUGNE, qui veulent faire marche arrière parce qu'elles se rendent compte que, finalement, l'option retenue n'est probablement par la bonne. Donc, nous persistons à croire ici, en tous cas dans la majorité, que le choix pour HENDAYE était le bon. Mais, nous pouvons accepter effectivement des divergences et vos remarques bien sûr.

M. BERRA : Juste une précision aussi. Vous avez modifié la durée qui était de 3 ans dans le premier rapport, qui est passée à 5 ans.

M. FRUCHART entre en séance.

M. TRANCHE : Il est vrai que certains élus ont fait remarquer le manque de concordance et d'homogénéité des décisions entre un plan marketing et une convention. Le plan marketing était sur 5 ans ; il était donc certainement incohérent de voter une délibération sur 3 ans. C'était l'objet de la modification.

Concernant tes propos, nous sommes toujours en débat avec M. le Directeur de l'Office de Tourisme et du Commerce, qui s'inscrit complètement dans un échange, nous l'avons souvent dit, pour une vision sur l'accueil communautaire. Les installations classées comme HENDAYE sont associées à certaines réunions, et l'ont été il y a encore deux mois, et nous serons très vigilants à porter ce message le plus longtemps possible quand on nous demandera notre avis. C'est dans quelques mois ou années que nous serons amenés à bien réfléchir là-dessus et c'est ce que nous ferons.

M. BERRA : Mais, la maison se construit maintenant et il faut être présent dès le début de la construction. Nous avons voté à l'unanimité la création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque et puis, il y a certaines petites pièces qu'il faut amener, et on n'y est pas. Je trouve cela dommage.

M. TRANCHE : Je crois que ce n'est pas tout à fait cela. Je te dis, nous sommes à la table des négociations parce qu'HENDAYE est station classée et indépendante, chose que nous n'aurions pu défendre si on avait voté différemment.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ -
7 votes CONTRE : M. BERRA, Mme IRASSART ESTOMBA, Mme DUHART, Mme ZUBIETA, M. POUYFAUCON, M. BALANZATEGUI, M. DESTRUHAUT

SUR RAPPORT DE M. Richard IRAZUSTA

110.2017 - TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS - N° 4

Compte tenu de l'évolution de l'organisation des services :

Il vous est proposé de créer :

A compter du 1er novembre 2017 :
Filière Sanitaire et Sociale :
- 1 poste d'ATSEM principal 2ème classe à temps complet,

A compter du 1er décembre 2017 :
Filière Technique :
- 2 postes d'adjoint technique à temps complet,

A compter du 1er janvier 2018 :
Filière Sportive :
- 1 poste d'opérateur qualifié à temps complet,

Filière Technique :
- 1 poste de technicien territorial à temps complet,

et il vous est proposé de fermer :

A compter du 1er novembre 2017 :
Filière Sanitaire et Sociale :
- 1 poste d'ATSEM principal 2ème classe à temps non complet (17 h 30 par semaine),

A compter du 1er janvier 2018 :
Filière Technique :

- 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet.

M. IRAZUSTA : Quelques précisions sur ces modifications. Le poste d'ATSEM concerne la modification de poste d'un agent qui était à mi-temps sur le Syndicat des Joncaux, poste qui est fermé. Pour des raisons administratives, ce mi-temps étant rapatrié sur une école de la Commune, il faut, fermer l'autre mi-temps que cette personne occupait sur la Commune, pour créer un poste à temps plein. On ne peut pas créer un mi-temps quand la même personne occupe déjà un mi-temps. C'est normal qu'on ne ferme qu'un ½ poste et que l'on ouvre un poste à temps complet. L'autre ½ poste ne figure pas dans cette délibération puisqu'il relève du Syndicat des Joncaux.

En ce qui concerne les postes d'adjoint technique à temps complet, il s'agit de recrutements consécutifs à des départs à la retraite. Il y a la titularisation d'une personne qui est contractuelle, et un recrutement.

Enfin, dans la filière sportive, il s'agit d'une régularisation entre le grade et la fonction, un passage de la filière technique à la filière sportive, pour des raisons liées aux conditions dans lesquelles la personne avait été recrutée. C'est une régularisation qui est possible parce que cet agent a passé un examen qu'elle n'avait pas à l'époque, et cette régularisation a lieu à sa demande et la Commission Paritaire devra statuer.

Pour le technicien territorial, il s'agit d'une promotion interne d'un glissement de carrière qui est validé par la Commission Administrative Paritaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

SUR RAPPORT DE M. Iker ELIZALDE

111.2017 - DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL REPRÉSENTANT LA VILLE D'HENDAYE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE D'APPUI A L'ACTIVITÉ ET A L'EMPLOI HENDAYE-PAYS BASQUE

Les membres suivants du Conseil Municipal sont désignés pour représenter la ville d'Hendaye au sein du Conseil d'Administration du Centre d'Appui à l'activité et à l'emploi HENDAYE-PAYS BASQUE :

- M. Iker ELIZALDE, Maire-Adjoint à l'économie, l'économie sociale et solidaire, et à l'emploi,
- Mme Claire LEGARDINIER, Conseillère Municipale Déléguée au centre d'appui,
- M. Richard IRAZUSTA, Maire-Adjoint au logement, à la solidarité, au personnel,
- M. Jean-Michel GIANSANTI, Conseiller Municipal, délégué à la communication, à la vie associative, au lien intergénérationnel,
- Mme Evelyne ZUBIETA, Conseillère Municipale.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

SUR RAPPORT DE Mme Isabelle POLA LAKE

112.2017 - PRISE DE COMPÉTENCE CRÉATION ET GESTION DE SITES DE VALORISATION ET DE STOCKAGE DE DÉCHETS INERTES D'ACTIVITÉS DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

DÉLIBÉRATION RETIRÉE DE L'ORDRE DU JOUR -

SUR RAPPORTS DE Mme Chantal KEHRIG COTTENÇON

113.2017 - PROJET D'EXTENSION ET DE RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE SOCIAL DENENTZAT - AVENANT n° 2 AU LOT n° 2 CHARPENTE, COUVERTURE, ÉTANCHÉITÉ, ZINGUERIE, BARDAGE

Les travaux de réaménagement du Centre Social nécessitent des réparations et des renforcements d'éléments de charpente conservés, sur les anciens locaux du centre social DENENTZAT.

L'entreprise BERTIERE Philippe, titulaire du lot n°2 : Charpente-Couverture-Etanchéité-Zinguerie-Bardage, a présenté un devis correspondant aux prestations demandées, qui s'élève à 8 972.60 € HT soit 10 767.12 € TTC.

Le marché de travaux évolue comme suit :

Marché de base signé le 29/04/16	Avenant n°1 du 17/01/17	Avenant n°2 du 23/10/17	Nouveau marché	Ecart
235 284.88 € HT	27 123.15 € HT	8 972.60 € HT	271 380.63 € HT	15.34 %
282 341.86 € TTC	32 547.78 € TTC	10 767.12 € TTC	325 656.76 € TTC	

M. le Maire est autorisé à signer l'avenant n° 2 avec la SAS BERTIERE Philippe.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

114.2017 - PROJET DE RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE VILLE - AVENANTS n° 1 AUX MARCHES DE TRAVAUX

Monsieur le Maire est autorisé à signer les avenants ci-dessous :

Lot 1 : Gros œuvre - Désamiantage - Entreprise MOUHICA/LAPEYRE :

Marché initial :	469 570.19 € HT	
Avenant n° 1 :	+ 29 675.96 € HT	+ 6.32 % du montant du marché
	499 246.15 € HT	

L'avenant concerne principalement des travaux de démolition de parquets bois, de reprise de gros œuvre, de dallages et de chapes.

Lot 2 : Charpente - couverture - zinguerie - Entreprise MASSY :

Marché initial :	22 788.72 € HT	
Avenant n° 1 :	- 650.00 € HT	- 2.85 % du montant du marché
	22 138.72 € HT	

L'avenant concerne la suppression du platelage bois sur les sanitaires du préau.

Lot 3 : Etanchéité - Entreprise SPE :

Marché initial :	21 381.55 € HT	
Avenant n° 1 :	- 250.52 € HT	- 1.17 % du montant du marché
	21 131.03 € HT	

L'avenant concerne la suppression de l'étanchéité de l'élévateur PMR.

Lot 4 : Menuiseries extérieures - Entreprise ARCOUET :

Marché initial :	100 122.14 € HT	
Avenant n° 1 :	- 7 614.79 € HT	- 7.61 % du montant du marché
	92 507.35 € HT	

L'avenant concerne la suppression des brise-soleils et leurs remplacements par un vitrage plus performant.

Lot 5 : Serrurerie - Entreprise DL AQUITAINE :

Marché initial :	82 590.00 € HT	
Avenant n° 1 :	+ 3 080.00 € HT	+ 3.73 % du montant du marché
	85 670.00 € HT	

L'avenant concerne la fabrication et la pose de garde-corps supplémentaires.

Lot 7 : Menuiseries bois - Entreprise ETCHENAUSIA :

Marché initial :	195 513.58 € HT	
Avenant n° 1 :	- 18 726.22 € HT	- 9.58 % du montant du marché
	176 787.36 € HT	

L'avenant concerne essentiellement la suppression de l'organigramme des clés, des anti-pinces doigts, et d'un mur mobile, la mise en œuvre d'habillages et de trappes de visites en bois.

Lot 8 : Carrelage-faïence-Entreprise AQUISOLS :

Marché initial :	45 322.17 € HT	
Avenant n° 1 :	- 247.20 € HT	- 0.55 % du montant du marché
	45 074.97 € HT	

L'avenant concerne essentiellement la suppression de chape et de faïence et la mise en œuvre d'enduit de lissage.

Lot 9 : Sols-colles - Entreprise BISCAY :

Marché initial :	59 096.04 € HT	
Avenant n° 1 :	+ 453.73 € HT	+ 0.77 % du montant du marché
	59 549.77 € HT	

L'avenant concerne essentiellement la suppression de revêtement dans des salles de classes existantes et la réparation de revêtements conservés.

Lot 12 : Plomberie - CVC - Entreprise SPIE SUD - OUEST :

Marché initial :	185 003.45 € HT	
Avenant n° 1 :	+ 2 596.75 € HT	+ 1.40 % du montant du marché
	187 600.20 € HT	

L'avenant concerne essentiellement la modification du réseau gaz, la création d'une douche et d'une grille de ventilation.

Lot 13 : Ascenseur - Entreprise IUMANA :

Marché initial :	38 000.00 € HT	
Avenant n° 1 :	+ 6 740.00 € HT	+ 17.74 % du montant du marché
	44 740.00 € HT	

L'avenant concerne le remplacement de l'élévateur PMR initialement prévu par une unité plus légère et esthétique.

Lot 14 : VRD - Entreprise SOROSO :

Marché initial :	17 225.44 € HT	
Avenant n° 1 :	+ 1 750.00 € HT	+ 10.16 % du montant du marché
	18 975.44 € HT	

L'avenant concerne la modification du réseau d'évacuation des eaux usées dans la cour de récréation.

Lot 15 : Cloisonnement - Entreprise LE FROID PYRÉNÉEN :

Marché initial :	12 320.00 € HT	
Avenant n° 1 :	- 330.00 € HT	- 2.68 % du montant du marché
	11 990.00 € HT	

L'avenant concerne la suppression de siphons de sol.

Au total, le montant initial des marchés s'élève à :	**1 603 903.70 € HT**
L'avenant n° 1 à :	**+ 16 477.71 € HT**
Nouveau montant total des marchés	**1 620 361.41 € HT**

soit une augmentation du montant des marchés de travaux de (1.03 %).

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 19 h 00.

HENDAYE, le 24 octobre 2017

Le Maire,
Conseiller Départemental des Pyrénées Atlantiques,

VILLE DE HENDAYE ★ PYRÉNÉES ATLANTIQUES ★ H E

Kotte ECENARRO

AFFICHE A LA PORTE
DE LA MAIRIE : le 24.10.2017

Le Maire,
Conseiller Départemental des Pyrénées-Atlantiques

Kotte ECENARRO

VILLE DE HENDAYE ★ PYRÉNÉES ATLANTIQUES ★ H E